

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Cher (18)
Commune d'Uzay Le Venon

Procès Verbal du Conseil Municipal Séance du 14 avril 2025

L'an deux mil vingt-quatre, le onze du mois d'avril à 18h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle du Conseil Municipal d'Uzay Le Venon, sous la présidence de Mr Gilles DELFOLIE, Maire.

Présents :

Gilles DELFOLIE, Maire.
Cécile REGRAIN, Philippe COUSIN, Adjoints.
Delphine COURTOT, Pascale IGORRA, Christel LEBLANC, Elodie PHILIPPON, Conseillères.
Gilles CHANTRIER, Jean-Jacques LANDUYT, Pascal LECOURT, Conseillers.

Excusé :

Geoffrey TOURNY (pouvoir à C. REGRAIN)

Approbation du procès verbal de la séance précédente

BUDGET PRINCIPAL

- Approbation du compte de gestion 2024 DCM 202502
- Vote du CA 2024 DCM 202503
- Affectation des résultats DCM 202504
- Vote du taux des taxes locales DCM 202505
- Vote des subventions DCM 20506
- Autorisation de mouvements de crédits par chapitre pour l'exercice 2025 DCM 202507
- Budget Principal Fonctionnement 2025 DCM 202508
- Budget Principal Investissement 2025 DCM 202509

BUDGET Multi-commerces

- Approbation des comptes de gestion 2024 DCM 202510
- Vote du CA 2024 DCM 202511
- Affectation des résultats DCM 202512
- Autorisation de mouvements de crédits par chapitre pour l'exercice 2025 DCM 202513
- Vote du budget de fonctionnement 2025 DCM 202514
- Vote du budget d'investissement 2025 DCM 202515
- Convention avec le CIT DCM 202516

Approbation du procès verbal de la séance précédente

Après lecture, le conseil approuve le compte-rendu de la séance précédente.

BUDGET PRINCIPAL

Approbation du compte de gestion 2024 DCM 2025028

Le conseil municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2024,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2024 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

BUDGET PRINCIPAL

Vote du CA 2024 DCM 202503

Mr Le Maire se retire.

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Philippe COUSIN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par Monsieur Gilles DELFOLIE, Maire de la commune d'Uzay le Venon, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2024, lequel est résumé ci-après,

Reconnait la sincérité des restes à réaliser,

Vote et arrête les résultats définitifs tels que définis ci-après :

	Investissements 2024		Fonctionnements 2024	
	Dépenses/ Déficits	Recettes/ Excédents	Dépenses/ Déficits	Recettes/ Excédents
Résultats Reportés	50 213.12		-----	110 799.18
Opérations de l'exercice	98 276.25	35 914.46	308 905.08	382 423.08
Totaux	148 489.37	35 914.46	308 905.08	493 222.26
Restes à réaliser	39 988.29	70 760.00	0	0
Totaux cumulés	<i>188 477.66</i>	106 674.46	308 905.08	493 222.26
Résultats définitifs	-81 803.20			+184 317.18
Résultats de clôture	-----	-----	-----	+102 513.98

Ne prend pas part au vote : le Maire

Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

BUDGET PRINCIPAL

Affectation des résultats DCM 202504

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter la somme de 102 513.98€ à l'article 002 (recettes de fonctionnement) et 81 803.20 € à l'article 1068 (recettes d'investissement) au budget principal 2025.

Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

BUDGET PRINCIPAL

Vote du taux des taxes locales DCM 202505

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes locales notifié par les services fiscaux et rappelle :

L'article 16 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 a supprimé de manière progressive la taxe d'habitation sur les résidences principales entre 2020 et 2022.

La taxe d'habitation a été maintenue sur les résidences secondaires et autre locaux meublés non affectés à l'habitation principale et demeure affectée au bloc communal.

Depuis 2023, les communes et les EPCI à fiscalité propre ont retrouvé leur pouvoir de taux sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Le Conseil municipal examine ces taxes.

Après avoir délibéré, les membres du conseil décident, à l'unanimité, de ne pas apporter de changement aux taux 2024 et d'appliquer les taux tels qu'ils sont présentés pour l'année 2025 à savoir :

TAXES (en %)	Pour mémoire Taux 2024	Taux 2025
Foncier bâti	28.45	28.45
Foncier non bâti	29.00	29,00
Taxe d'habitation	17.06	17.06
CFE	24.25	24,25

Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

BUDGET PRINCIPAL

Vote des subventions DCM 202506

Les subventions 2025 ont été votées à l'unanimité comme suit :

	Montants 2025 (en €)
Déléguation Départementale de l'Education nationale	15
Bibliobus	76
Ehpad Châteauneuf sur Cher	76
Comité des Fêtes	150
Voulez-vous jouer avec nous ?	150
Uzay Dynamique	150
Les Arts à Uzay	150
Amicale des Cyclotouristes d'Uzay le Venon(ACUVE)	150
Coopérative Scolaire (Subvention Annuelle)	500
total à l'article 65748	1417

De plus, le conseil décide de verser 4 500€ au CCAS (article 657362) et 2000 € au budget multi commerce (article 65736221)

Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

BUDGET PRINCIPAL

Autorisation de mouvements de crédits par chapitre pour l'exercice 2025

DCM 202507

Le conseil municipal, après avoir délibéré, donne délégation de pouvoir au Maire pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au titre de la fongibilité, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- section de fonctionnement : 7,5 % des dépenses réelles de la section,
- section d'investissement : 7,5 % des dépenses réelles de la section,

Le conseil municipal sera informé de ces virements de crédits lors de la séance la plus proche.

Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

BUDGET PRINCIPAL

Budget Principal Fonctionnement 2025 DCM 202508

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la synthèse du budget principal de fonctionnement 2025, soumis au vote de l'assemblée de la façon suivante, et voté à l'unanimité :

011 - Charges à caractère général	162 500,00
012 - Charges de personnel	137 500,00
014 - Atténuation de produit	18 877,00
65 – Autres charges de gestion courante	67 866,00
66 - Charges financières	2 000,00
67- Charges spécifiques	100,00
68-Dotations aux provisions et dépréciations	600,00
042 - Dotations aux amortissements	12 500,00
023 - Virement à la section d'investissement	44 958,00
TOTAL	446 901,00

RECETTES	Voté
002 - Excédent cumulé	102 513,98
70 - Produit des services, du domaine et ventes directes	27 000,02
73 – Impôts et taxes	7 442,00

731-Fiscalité locale		178 333.00
74 - Dotations et participations		96 512.00
75 – Autres produits de gestion courante		35 000,00
77- Produits Spécifiques		100.00
TOTAL		446 901.00

Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

BUDGET PRINCIPAL

Budget Principal Investissement 2025 DCM 202509

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la synthèse du budget principal d'investissement 2025, soumis au vote de l'assemblée de la façon suivante et voté à l'unanimité :

BUDGET PRINCIPAL - INVESTISSEMENTS 2024

DEPENSES		
Chapitres		Voté
001-Déficit reporté		112 574.91
16-Emprunts et dettes assimilés		16 600.00
204-Subv org publics (RAR 2024)		39 988.29
203- Frais d'Etudes		8 500.00
21 – immobilisations corporelles		7 500.00
23 - Immobilisations en cours		38 017.80
TOTAL		223 181.00

RECETTES		
Chapitres		Voté
001-Excédent reporté		
10222 - FCTVA		0.80
1068 – Affectation du résultat 2024		81 803.20
16-Emprunt et dette		600.00

assimilés			
13-Subvention d'investissement (RAR 2024)			70 760.00
13-Subvention d'investissement			12 559.00
040-Op d'ordre de transfert entre sections(dotation aux amortissements)			12 500.00
021 – Virement de la section de fonctionnement			44 958.00
TOTAL			223 181.00

Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

BUDGET Multi-commerces

Approbation des comptes de gestion 2024 DCM 202510

Le conseil municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2024,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2024 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

BUDGET Multi-commerces

Vote du CA 2024 DCM 202511

Mr Le Maire se retire.

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Philippe COUSIN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par Monsieur Gilles DELFOLIE, Maire de la commune d'Uzay le Venon, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2024, lequel est résumé ci-après,

Reconnait la sincérité des restes à réaliser,

Vote et arrête les résultats définitifs tels que définis ci-après :

	Investissements 2024		Fonctionnements 2024	
	Dépenses/ Déficits	Recettes/ Excédents	Dépenses/ Déficits	Recettes/ Excédents
Résultats Reportés	042 991.69		-----	18 994.70
Opérations de l'exercice	10 249.18	43 222.69	4 367.97	5 570.75
Totaux	53 240.87	43 222.69	4 367.97	24 565.45
Résultats de clôture	10 018.18	-----	-----	20 197.48
Restes à réaliser	0	0	0	0
Résultats définitifs				+ 10 179.30

Ne prend pas part au vote : le Maire

Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

BUDGET Multi-commerces

Affectation des résultats DCM 202512

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter la somme de 10 179.30 € à l'article 002 (recettes de fonctionnement) et la somme de 10 018.18€ au 1068 (recettes d'investissement) au budget multi-commerces et logement 2025.

Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

BUDGET Multi-commerces

Autorisation de mouvements de crédits par chapitre pour l'exercice 2025 DCM 202513

Le conseil municipal, après avoir délibéré, donne délégation de pouvoir au Maire pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au titre de la fongibilité, à

l'exclusion des dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- section de fonctionnement : 7,5 % des dépenses réelles de la section,
- section d'investissement : 7,5 % des dépenses réelles de la section,

Le conseil municipal sera informé de ces virements de crédits lors de la séance la plus proche.

Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

BUDGET Multi-commerces

Vote du budget de fonctionnement 2025 DCM 202514

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la synthèse du budget multi-commerces et logement section de fonctionnement 2025, soumis au vote de l'assemblée de la façon suivante, et voté à l'unanimité :

➤ BUDGET MULTICOMMERCE ET LOGEMENT FONCTIONNEMENT 2025

DEPENSES	Voté
011 – Charges à caractère général	1 480.00
65 - Participations et subventions	0.00
66- Charges financières (intérêts d'emprunts)	2 700.00
67- Charges exceptionnelles	0.00
68 – Dotations aux provisions et dépréciations	2 000.00
023 - Virement à la section d'investissement	11 434.00
042-dotations amortissements	66.00
TOTAL	17 680.00

RECETTES	Voté
002 – Excédents cumulés	10 179.30
75 – Autres produits de gestion courante	7 500.70
TOTAL	17 680.00

Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

BUDGET Multi-commerces

Vote du budget d'investissement 2025 DCM 202515

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la synthèse du budget multi-commerces et logement section d'investissement 2025, soumis au vote de l'assemblée de la façon suivante, et voté à l'unanimité :

➤ BUDGET MULTICOMMERCE ET LOGEMENT INVESTISSEMENT 2025

DEPENSES		
Chapitres		Voté
001-Déficit reporté		10 018.18
16- emprunt et dette assimilés		10 500.00
21 – Immobilisations corporelles	/	1 000.00
041- Opérations patrimoniales		
TOTAL		21 518.18

RECETTES		
Chapitres		Voté
1068 – Affectation du résultat		10 018.18
040-Amortissements		66.00
021 – Virement de la section de fonctionnement		11 434.00
TOTAL		21 518.18

Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

Convention avec le CIT DCM 202516

Monsieur le Maire informe les élus que suite au projet de rénovation énergétique des bâtiments communaux avec mise en œuvre d'un réseau de chaleur sur géothermie, il convient de passer une convention avec CHER INGENIERIE DES TERRITOIRES, 1 Place Marcel PLAISANT à BOURGES (18000) pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

Le montant de cette convention s'élève à 9 212.80 € H.T. (Neuf mille deux cent douze euros quatre-vingt centimes H.T), soit 11 055.36€ TTC (Onze mille cinquante-cinq euros trente-six centimes € TTC).

Le conseil municipal, après avoir délibéré accepte de confier l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage à CHER INGENIERIE DES TERRITOIRES et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

Question diverse

•Cérémonie du 8 mai

11h00 dépôt de la gerbe à Fleuret

11h15 dépôt de la gerbe au monument aux morts, puis verre de l'amitié à la salle des fêtes

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

